Table GIRT 062 **Mise à jour :** 17 septembre 2018

Résumé des démarches d'harmonisation

Secteur :	DEVENYNS_OUEST	**Nom carte :**	06252_MRCMatawinie3_Devenyns_ouestV2.pdf
Superficie :	346 ha	**TFS :**	
UA :	062-52	**VHR :**	
MRC :	Matawinie	**Autochtone :**	Manawan
Municipalité :	TNO (Lac Devenyns et Baie-de-la-Bouteille)	**Autres :**	Association des propriétaires du lac Devenyns

Préoccupations

	Source	Nature	*Mesures d'harmonisation proposées*	*Recommandations à la Table GIRT 062*
1.	MRC de Matawinie	Paysage	⇒ Appliquer la distance de la rive autour des lacs afin de le préserver.	⇒ Conserver une lisière boisée d'au moins 20 m en bordure du lac (RNI)
2	Association des propriétaires du lac Devenyns	Paysage	⇒ Minimiser l'impact visuel des coupes pour les sites de villégiature à proximité du secteur	⇒ Positionner un séparateur de coupe en bordure du lac ⇒ Application RADF : protection autour des baux de villégiature isolés de 60m avec récolte partielle (bande boisée d'environ 95m maintenue autour des bâtiments).
		Réseau routier	⇒ Éviter la création de nouveau accès au lac Devenyns	⇒ Prévoir une rencontre avant le début des travaux entre le BGAd et les représentants de l'association des propriétaires du lac Devenyns pour préciser le calendrier d'opération et convenir du réseau routier à utiliser et construire.

Résumé des démarches d'harmonisation

Mesures d'harmonisation générales

1. Fournir un calendrier relatif à la réalisation des opérations forestières quinze (15) jours avant le début des travaux (commerciaux et non-commerciaux) aux utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation, de même qu'à la municipalité ou MRC concernée.
    a. Le responsable de la Table GIRT acheminera ensuite cette information à tous les délégués.

2. Maintenir ou améliorer l'état initial des infrastructures tout au long de la période de réalisation des travaux (commerciaux et non-commerciaux) et à la fin des travaux.

   <u>État initial</u> : si une infrastructure n'est pas adéquate au début des travaux, elle devra être remise dans un état adéquat à la fin des travaux. L'objectif de cette mesure est d'éviter la détérioration d'un chemin par le transport forestier.

3. Arrêt des travaux pendant la période de chasse à l'orignal (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.

4. Dépôt pour information à la Table GIRT 062 des secteurs autorisés à réaliser pour l'année en cours pour chaque BGA. Ce dépôt pour information doit être effectué avant le début de la saison des opérations, au plus tard à la fin du mois de mai. Un suivi en cours d'année permettra d'en suivre l'évolution.

Adoption

Lors de la rencontre du 27 avril 2016 de la Table GIRT 062, l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevées par les différents utilisateurs du territoire a été accepté à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

Lors de la rencontre du 13 septembre 2018, la Table GIRT 062 émet un avis favorable à l'unanimité concernant la fermeture de chemin, si celle-ci est déposée au MFFP dans le cadre de la réalisation des travaux du secteur Devenyns-Ouest.

2016-2017
06252_MRCMatawinie3_Devenyns_ouestV2
Secteur Devenyns_ouest version 2

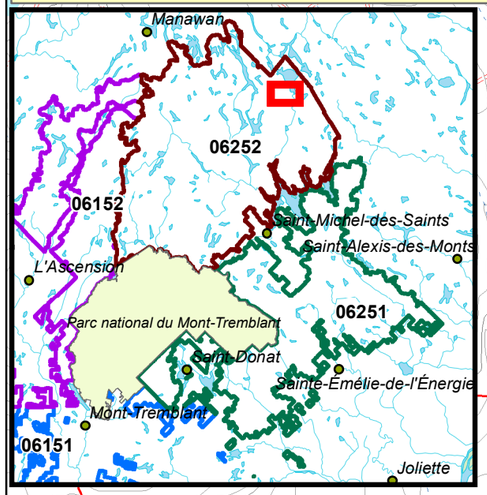

Séparateur positionné en raison d'enjeu visuel
pour l'association des propriétaires du lac Devenyns

Chemin du lac Clair

CR - Corridor routier

08

59

52

01

Baie de la Traverse

Lac Raymond

Petit lac

Lac Albert

Lac Doucet

VI - Site de villégiature

SU - Site d'utilité publique

AO - Abri sommaire

Chemin du lac Jérôme

PAFI 2016 UG62

separateurs_l_devenynsouest

devenyns_ouestPC

UC_DICA
- CPI
- CPRS
- RPLB700

sentiers_secteur_MRN_laval_2014_05_09

categorie
- Sentiers TransQuébec
- Sentiers locaux
- Sentiers locaux non-subventionnés
- Sentiers régionaux
- EFE_Public_et_autresLois
- Ilots vieillissement
- Ilots vieillissement

Mode de gestion

Modes de gestion
- 15 Écosystème forestier exceptionnel désigné (EFE)
- 50 Réserve écologique
- 53 Réserve aquatique
- 54 Réserve de biodiversité
- 55 Refuge biologique
- 56 Réserve écologique et Refuge biologique
- 57 Écosystème forestier exceptionnel désigné et Refuge biologique
- 58 Forêt d'expérimentation et Refuge biologique
- 59 Refuge biologique aire protégée
- 80 Erablière sous bail
- Terrain de piégeage
- Territoires fauniques structurés
- Hors UA
- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 15 - Contraintes particulières
- 16 - Aucun impact sur la possibilité forestière
- Hors UA
- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 02 - Emprise de chemin
- 15 - Contraintes particulières
- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 05 - Autres lisières boisées
- 06 - Corridor routier
- 15 - Contraintes particulières
- 17 - Aucune récolte permise entre le 16 mars et le 31 août aucune utilisation de pesticide ou phytocide
- 18 - Aucune récolte permise entre le 1er avril et le 31 juillet, aucune utilisation de phytocide

Forêts, Faune et Parcs
Québec

1:20 000

\\se165c\commun\PAFI\2016\consultations\rencontres_mesures_harmonisation\

274200.000000 274900.000000 275600.000000 276300.000000 277000.000000 277700.000000 278400.000000 279100.000000 279800.000000 280500.000000 281200.000000 281900.000000

5215000.000000 5214000.000000 5213000.000000 5212000.000000 5211000.000000 5210000.000000

Lac Raymond

Petit lac André

Lac Albert

Lac Bernard

Rivière Villiers

Lac Devenyns

Lac Doucet

1465

CARTE DEMANDE FERMETURE CHEMIN DEVO

N W E S

LÉGENDE

- POINT_FERMETURE_CHEMIN
- CHEMIN_FERMETURE_DEVO
- CHEMINS_GLOBAUX_2018-07-12

INTERV_PLA

- AM
- IM
- RE
- TOPO
- LACS
- RUISSEAUX

TR_TERRAIN

- CPIRL
- CPI_CP-ENS_U
- CPI_RL-2I_ENS
- CPI_RL-2I_F
- CPPTM_U
- CPRS
- CPRS_BA
- CPRS_SAB_EPX_14+
- CPRS_U-SLEG
- CPRS_U-TIGE
- CRS-TIGE
- RPLB_700

1:20 000

LES FORESTIERS CHAMPOUX

Cartographie réalisée par
Maxime Trudel
Approuvée par
Mathieu Dufresne, ing.f.
Date: 2018-08-21

SYSTEMES DE COORDONNÉES
NAD 1983 MTM 8